

Identification

FR/AD971

Archives départementales de la Guadeloupe

Service d'archives départementales, dépendant du Conseil général de la Guadeloupe

Contact

Adresse postale :

BP 74

97 102 Basse-Terre cedex

Guadeloupe

Adresse topographique

Bisdary

97113 Gourbeyre

Guadeloupe

Site web: <http://www.cg971.fr>

Téléphone : +33 (0)5 90 81 13 02

Télécopie : +33 (0)5 90 81 97 15

Adresse électronique : archives@cg971.fr

Histoire

En 1955, un incendie détruit une partie des fonds et collections collectés, heureusement surtout des doubles de publications officielles.

En 1976, la menace d'irruption de la Soufrière entraîne le déménagement en catastrophe des collections vers la Grande Terre et vers la Martinique, ce qui a pour fâcheuse conséquence des mélanges dans les dossiers et liasses, pas toujours bien préparés.

Le manque de place empêche pendant plusieurs années l'entrée de nouveaux versements, jusqu'à l'installation, en 1986, dans le nouveau bâtiment construit par le Conseil général à Gourbeyre, à la sortie de Basse-Terre.

Le service est informatisé depuis 2006 (informatique de gestion et production d'instruments de recherche), et en 2007, l'application de production électronique d'instruments de recherche est devenue opérationnelle, pour une future mise en ligne sur Internet.

Un projet d'extension des bâtiments actuels est également programmé pour 2008-2009.

En 1986, le service a été effectivement rattaché au Conseil général, suite au transfert de compétence de l'État vers les départements inscrit dans les lois de décentralisation de 1982-1983. Le directeur demeure cependant un fonctionnaire d'État, conservateur du patrimoine, mis à disposition du Département. Il assume des missions spécifiques pour le compte de l'État (contrôle scientifique et technique sur les archives dans le département), tout en assurant la gestion du service et en collaborant à la politique culturelle mise en œuvre par le Département.

Enfin, par décret de 1993, et suite à une convention conclue entre le Département et la Bibliothèque nationale de France, le service assure, pour le compte, de cette dernière, le dépôt légal éditeur et imprimeur sur l'ensemble du département.

Contexte géographique et culturel

Implantées à l'origine à la préfecture, dans une annexe dite « caserne d'Orléans », les Archives ont déménagé dans de nouveaux locaux situés sur la commune de Gourbeyre, en 1986.

Structure administrative

Implantées à l'origine à la préfecture, dans une annexe dite « caserne d'Orléans », les Archives ont déménagé dans de nouveaux locaux situés sur la commune de Gourbeyre, en 1986.

Politique de collecte

Le service a pour mission de collecter les archives produites par les services déconcentrés régionaux, départementaux, interrégionaux et interdépartementaux et les établissements publics de l'État situés dans le ressort géographique d'exercice, ainsi que les archives de la collectivité départementale.

Il accueille par ailleurs en dépôt les archives des communes du départementaux.

Il peut aussi recevoir, sous forme de don, de dépôt, ou de legs, des fonds d'archives privés, familiales ou d'entreprises.

Il pratique une politique d'achat intensive qui lui permet, chaque année, d'enrichir ses fonds de pièces isolées qui viennent pallier la quasi absence de documents anciens entrés par voie normale (versements).

Bâtiments

Le bâtiment actuel a été construit par l'architecte Pancrassin et inauguré en 1986, sur l'ancienne habitation des Jésuites, au lieu dit Bisdary, sur la commune de Gourbeyre.

Il disposait alors de 6 magasins, pouvant héberger 6 km linéaires de documents. Ceux-ci sont aujourd'hui quasi saturés, et un projet d'extension est en cours, confié aux architectes Marc Jallet et Émile Romney. Les travaux devraient être réalisés en 2008-2009, en deux tranches. Ils porteront ainsi la capacité de stockage à 12 km linéaires.

Collections

Du fait de son histoire, le service ne conserve que fort peu de fonds anciens. Pendant les premières années de son histoire, le service a accueilli essentiellement les archives stockées dans les locaux de la préfecture, et qui provenaient de l'ancien gouvernement de la Guadeloupe. La préfecture a d'ailleurs continué, pendant longtemps, d'être le principal pourvoyeur d'archives.

Les fonds sont donc essentiellement des fonds publics et récents (XXe siècle). Les catastrophes naturelles (incendies, cyclones, tremblements de terre, etc.) ont entraîné la perte de très nombreuses archives, créant des lacunes irremplaçables (fonds judiciaires notamment).

On trouve cependant quelques fonds privés d'envergure, provenant d'anciennes entreprises sucrières (Beauport, Comté de Lohéac) ou immobilières et d'aménagement (SODEG), voire financières (Banque de la Guadeloupe).

À signaler : une riche bibliothèque historique, ancienne et contemporaine, alimentée tant par les achats que par le biais du dépôt légal (périodiques).

Le document original le plus ancien conservé est un parchemin de 1661 : il s'agit des lettres patentes de Louis XIV nommant Boisseret gouverneur d'une partie de la Guadeloupe proprement dite (île de la Basse Terre) et de Marie-Galante.

Instruments de recherche et publications

La description des fonds et des instruments de recherche est en cours. elle sera prochainement disponible en ligne sur le site Internet du Conseil général.

Heures d'ouverture

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 (mercredi : 8h 00 – 12h30).

Pas de fermeture annuelle.

Jours fériés : outre les jours fériés légaux, le service est fermé les lundi et mardi gras et mercredi des Cendres, vendredi saint, 27 mai, lundi de Pentecôte, 2 novembre.

Conditions d'accès et d'utilisation

Les Archives départementales sont ouvertes à toute personne française ou étrangère munie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie.

L'inscription est obligatoire à l'accueil. Elle est gratuite et vaut pour l'année civile. Elle doit être renouvelée en début d'année.

Accessibilité

Pour se rendre aux Archives départementales, en venant de Pointe-à-Pitre :

- prendre la RN 1 direction Basse-Terre
- à la sortie de Gourbeyre, prendre la direction « Blanchet, St Charles » et suivre le fléchage

La salle de lecture est en rez-de-chaussée, accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Dans le cadre de l'extension du bâtiment, la salle sera transférée au 1^{er} étage, avec possibilité d'accès par ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

Services offerts

La salle de lecture contient 12 places assises. Elle est équipée de 5 lecteurs de microfilm, dont un lecteur-reproducteur (sur réservation).

La photocopie est autorisée, selon la réglementation en vigueur et, le cas échéant, en fonction de l'état matériel du document. Elle est effectuée sur place, par le personnel, selon le tarif en vigueur.

L'usage d'appareils photos numériques est autorisé (sans flash), après demande auprès du personnel d'accueil.

L'usage des reproductions, sous quelque forme que ce soit, à des fins autres que privées, doit faire l'objet d'une demande auprès de la direction.

Un distributeur de boissons fraîches (payantes) est à disposition dans le hall d'accueil.

L'accès aux expositions organisées par les Archives départementales ou le service éducatif se fait aux heures habituelles d'ouverture. Il est gratuit.

Les publications du service (inventaires, dossiers pédagogiques) sont en vente au secrétariat.

Contrôle de la description

FR/DAF/00000000060

Notice rédigée par Hélène Servant (ancienne directrice des Archives départementales) en 2008, conformément à ISDIAH – Norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives, 1^{re} éd., Conseil international des archives, 2008.

Relations avec des ressources archivistiques

Registres du Conseil souverain de la Guadeloupe

FRAD971/1 B

Série organique conservée aux Archives départementales de la Guadeloupe